



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SBSTA/1997/5
1er mai 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Sixième session
Bonn, 28 juillet - 5 août 1997
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) se tienne à l'hôtel Maritim à Bonn, du 28 juillet au 5 août 1997. La session sera ouverte par le Président du SBSTA le lundi 28 juillet 1997 à 10 heures.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la sixième session du SBSTA, après consultation du Président de cet organe, est le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Election des membres du Bureau autres que le Président
 - c) Organisation des travaux de la session
 - d) Préparatifs en vue de la troisième session de la Conférence des Parties

3. Répartition des tâches entre le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI)
4. Questions méthodologiques
5. Coopération avec les organisations internationales compétentes
6. Communications nationales :
 - a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention
 - b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
7. Mise au point et transfert de technologies
8. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
9. Questions méthodologiques liées à l'exécution conjointe
10. Rapport sur les travaux de la session.

III. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

3. La sixième session du SBSTA sera ouverte par le Président le lundi 28 juillet 1997, à 10 heures.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la sixième session du SBSTA est présenté pour adoption (voir plus haut le paragraphe 2).

b) Election des membres du Bureau autres que le Président

5. A la cinquième session du SBSTA, le Président a fait savoir que les consultations informelles tenues avec les représentants des groupes régionaux progressaient de façon satisfaisante mais qu'il ne serait pas encore possible d'élire un vice-président et un rapporteur à cette session.

6. Le 7 mars 1997, à la suite de la cinquième session du SBSTA et durant la cinquième séance de l'AGBM à sa sixième session, les représentants du Groupe africain et du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes ont annoncé qu'après s'être consultés et être parvenus à un accord sur les candidatures à présenter dans l'immédiat et par la suite, leurs groupes proposaient d'élire M. Soobaraj Sok Appadu (Maurice) au poste de vice-président et M. Alvaro José Rodriguez Gómez (Colombie) au poste de rapporteur. Le Président du SBSTA s'est félicité de cette nouvelle et a déclaré qu'il proposerait au SBSTA à sa session suivante d'élire ces candidats par acclamation.

c) Organisation des travaux de la session

i) Documentation

7. L'ordre du jour provisoire a été établi en fonction des documents qui devraient être disponibles en temps voulu dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies. Il y a toutefois quelques exceptions, comme indiqué ci-après.

8. Le document FCCC/SBI/1997/10 consacré au budget-programme risque d'être distribué tardivement, mais il devrait être disponible dans toutes les langues.

9. Afin que les délégations disposent des données les plus récentes, les documents ci-après seront publiés en anglais seulement et distribués plus tard que prévu : FCCC/SBSTA/1997/INF.2, FCCC/SBI/1997/13, FCCC/SB/1997/4, FCCC/SB/1997/5, FCCC/SB/1997/6 et FCCC/SB/1997/INF.2.

10. On trouvera plus loin à l'annexe I la liste des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour provisoire ainsi que des autres documents qui seront disponibles à la session.

ii) Calendrier des travaux

11. Le programme des réunions au cours de la session sera fonction des installations et services disponibles aux heures de travail normales. Des séances officielles avec interprétation seront organisées le matin de 10 heures à 13 heures et l'après-midi de 15 heures à 18 heures les 28 et 30 juillet; le 5 août, une seule séance avec interprétation est prévue dans l'après-midi. Quelques salles seront également disponibles pour des réunions informelles sans interprétation. Les délégations sont instamment invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant l'horaire prévu pour l'ouverture des séances. Un calendrier des travaux est proposé plus loin à l'annexe II. Au cas où il achèverait l'examen de certains points plus tôt que prévu, le SBSTA pourrait mettre à profit le temps disponible pour procéder à l'examen d'autres points.

d) Préparatifs en vue de la troisième session de la Conférence des Parties

12. Après avoir, à sa sixième session, donné son avis sur la répartition des tâches, le SBSTA devra, à sa septième session, élaborer les recommandations qu'il soumettra à la Conférence des Parties, à sa troisième session, sur les autres questions dont il est saisi afin que celle-ci puisse prendre les décisions voulues. Le SBSTA voudra peut-être adopter une démarche analogue à celle que le CIN/FCCC a suivie, à sa onzième session, pour préparer la première session de la Conférence des Parties (A/AC.237/91/Add.1).

3. Répartition des tâches entre le SBSTA et le SBI

13. A sa deuxième session, la Conférence des Parties a décidé d'examiner à sa troisième session la question de la répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA, en se fondant sur les recommandations que lui soumettraient les Présidents des deux organes subsidiaires (voir FCCC/CP/1996/15,

section II F, par. 24). Le SBSTA sera saisi du document FCCC/SB/1997/2 établi par les présidents du SBSTA et du SBI. Le SBSTA voudra peut-être constituer avec le SBI un groupe de contact informel qui pourrait élaborer des projets de conclusions sur la répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA pour adoption par ces deux organes, ainsi qu'un projet de décision que ceux-ci recommanderaient à la Conférence des Parties d'adopter à sa troisième session.

4. Questions méthodologiques

14. A sa quatrième session, le SBSTA est convenu d'examiner régulièrement l'état d'avancement des travaux sur les questions méthodologiques et leur financement et a demandé, à l'appui de cet examen, que l'un des membres de son bureau ou un représentant désigné par le Président organise des consultations informelles à participation non limitée sur ces questions à l'occasion de ses sessions. Par la suite, à sa cinquième session, le SBSTA a convoqué un groupe consultatif informel placé sous la présidence de deux représentants pour examiner les questions méthodologiques. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les éléments à inclure dans un futur programme de travail, y compris des notes de cadrage succinctes dans le but de circonscrire les tâches visées dans le document FCCC/SBSTA/1996/20, en suivant le plan présenté à l'annexe II du rapport du SBSTA sur les travaux de sa cinquième session (FCCC/SBSTA/1997/4). Le SBSTA a prié le secrétariat de mener à bien cette tâche en liaison avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC) et les autres organisations compétentes. Compte tenu des informations que le secrétariat doit fournir dans le document FCCC/SB/1997/INF.2, le groupe consultatif sera de nouveau convoqué pour poursuivre l'examen de ces questions et, en particulier, en étudier les incidences budgétaires. Sur la base des conclusions de ce groupe, le SBSTA voudra peut-être donner un avis au SBI au sujet du budget-programme de la Convention pour le prochain exercice biennal 1998-1999 (FCCC/SBI/1997/10).

5. Coopération avec les organisations internationales compétentes

15. A sa quatrième session, le SBSTA a pris note des préparatifs entrepris par le GIEC aux fins de l'établissement d'un troisième rapport d'évaluation. A cette session, le SBSTA a invité les Parties à soumettre avant le 30 mai 1997 leurs observations sur la structure et le contenu du troisième rapport d'évaluation en vue de leur compilation dans un document de la série MISC. En conséquence, à sa sixième session, le SBSTA sera saisi du document FCCC/SBSTA/1997/MISC.4 dans lequel seront récapitulées les observations communiquées par les Parties. Le SBSTA décidera peut-être de porter ces observations à l'attention du GIEC, pour examen.

16. Le SBSTA pourrait recevoir du GIEC un document faisant le point des progrès réalisés par cet organe dans l'établissement de rapports techniques.

17. Le SBSTA pourrait aussi examiner toute autre information portée à son attention par les organisations internationales compétentes.

6. Communications nationales

a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention

18. A sa deuxième session, dans sa décision 9/CP.2, la Conférence des Parties a prié les Parties visées à l'annexe I de soumettre au secrétariat, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 12 de la Convention, une deuxième communication nationale avant le 15 avril 1997. Elle a également prévu que les Parties qui devaient soumettre leur première communication en 1996 devraient mettre à jour celle-ci pour la même date. Les deuxièmes communications nationales des pays en transition Parties devraient en principe être soumises le 15 avril 1998 au plus tard. Les Parties visées à l'annexe I ont été priées également de soumettre au secrétariat chaque année avant le 15 avril les données de l'inventaire national des gaz à effet de serre émis par leurs sources et absorbés par leurs puits, conformément aux principes énoncés dans la décision 3/CP.1 (FCCC/CP/1996/15/Add.1). Le secrétariat rendra compte oralement de l'état d'avancement du processus d'examen des premières communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention et fera le point de la situation en ce qui concerne la présentation de leur deuxième communication.

19. Le SBSTA pourrait prendre note du rapport susmentionné et inviter instamment les Parties qui tardent à soumettre leur communication et/ou la mise à jour de leur inventaire des gaz à effet de serre à s'acquitter de cette obligation dans les meilleurs délais.

20. Comme suite à la demande formulée par le SBSTA à sa cinquième session (FCCC/SBSTA/1997/4), le secrétariat a établi un plan de travail, y compris un calendrier provisoire, pour l'examen approfondi des deuxièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Le SBSTA voudra peut-être examiner ce document (FCCC/SB/1997/5) et prier les Parties de discuter avec le secrétariat de toute modification qu'elles souhaiteraient y apporter.

21. A l'occasion de la sixième session du SBI, un atelier informel consacré aux communications des Parties visées à l'annexe I sera organisé le jeudi 31 juillet 1997, dans l'après-midi. Le secrétariat est en train d'établir une première compilation - synthèse des deuxièmes communications nationales pour les sessions des organes subsidiaires prévues à Bonn en octobre 1997. Le secrétariat a l'intention de présenter un premier aperçu des données, y compris, si les informations correspondantes sont disponibles, de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre au cours des années écoulées et des projections concernant les émissions futures (FCCC/SB/1997/6).

b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

22. A sa deuxième session, aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 1 de sa décision 10/CP.2, la Conférence des Parties "a prié le secrétariat d'aider, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 8, les Parties, et en particulier, parmi elles, les pays en développement, à établir leur communication initiale, en organisant des ateliers à l'échelon régional, de constituer un forum pour l'échange de données d'expérience sur l'élaboration des données concernant les facteurs d'émission et les activités pour

l'établissement des estimations destinées aux inventaires, ainsi que, sur demande, la collecte d'autres éléments d'information nécessaires pour les communications initiales, et de soumettre un rapport au SBSTA et au SBI à chacune de leurs sessions" (FCCC/CP/1996/15/Add.1).

23. Le secrétariat soumettra un rapport intérimaire sur ces questions (FCCC/SBI/1997/9).

7. Mise au point et transfert de technologies

24. A sa cinquième session, le SBSTA a pris note des travaux entrepris par le secrétariat pour établir des rapports sur différents sujets tels que les technologies d'adaptation, les conditions de transfert de technologies et de savoir-faire et les centres d'information technologique. Il a instamment prié le secrétariat d'accélérer ces travaux.

25. Le SBSTA sera saisi d'un rapport intérimaire sur ces travaux (FCCC/SB/1997/3) assorti d'une mise à jour (FCCC/SB/1997/4). Il aura également à sa disposition un rapport technique (FCCC/TP/1997/1) rendant compte de l'évolution récente des investissements et des flux financiers et fournissant des informations particulières notamment sur les institutions financières multilatérales. Ce rapport technique sera le premier d'une série de rapports consacrés aux conditions de transfert conformément à la proposition formulée dans le document FCCC/SB/1997/1 (par. 34 à 40). Le SBSTA pourrait prendre note des informations fournies dans les documents soumis à la sixième session et donner de nouvelles directives au secrétariat.

26. A sa cinquième session, le SBSTA a rappelé la nécessité reconnue dans la décision 7/CP.2 d'évaluer l'utilisation du fichier d'experts, en tenant compte du débat en cours sur les groupes consultatifs techniques intergouvernementaux. Il a prié le secrétariat d'établir, pour sa septième session, un rapport dans lequel il dresserait un premier bilan de l'utilisation du registre. De nombreuses Parties ont pressé le SBSTA de créer sans tarder des groupes consultatifs techniques intergouvernementaux. Quelques-unes ont déclaré qu'il faudrait d'abord attendre que le rapport d'évaluation soit achevé. Aucune n'a fait de suggestion quant aux moyens de résoudre les problèmes institutionnels liés à la création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux. Le SBSTA est finalement convenu de revenir sur cette question à sa sixième session.

8. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

27. A sa troisième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir une liste des questions méthodologiques liées aux activités exécutées conjointement. Le SBSTA a examiné cette liste à ses quatrième et cinquième sessions.

28. A sa cinquième session, le SBSTA a prié le secrétariat de définir, en application de la décision 5/CP.1, différentes options envisageables dans la pratique pour régler les questions méthodologiques énumérées à l'alinéa d) du paragraphe 47 de son rapport sur les travaux de cette session (FCCC/SBSTA/1997/4) et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard.

Le SBSTA a invité les Parties et organisations intéressées à aider le secrétariat à mener à bien cette tâche.

29. Le secrétariat s'est mis au travail et rendra compte au SBSTA des progrès accomplis à cet égard à sa septième session.

30. Le SBSTA sera saisi, pour information, du document FCCC/SBSTA/1997/INF.2 qui fait le point des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Il pourrait en prendre note.

9. Questions méthodologiques liées à l'exécution conjointe

31. A la cinquième session du SBSTA, un certain nombre de Parties ont proposé de consacrer un point distinct de l'ordre du jour de la sixième session à la question de la méthodologie à appliquer pour porter au crédit des différentes Parties concernées les résultats positifs des activités qui seront exécutées conjointement dans l'avenir, et donc en dehors de la phase pilote. Les Parties voudront peut-être réfléchir à la question et faire éventuellement des suggestions à la sixième session quant à la démarche à suivre à cet égard.

10. Rapport sur les travaux de la session

32. Vu la durée relativement courte de la session ainsi que la nature et le calendrier des travaux, il n'est pas certain que l'intégralité du texte du projet de rapport sur les travaux de la session soit disponible à la fin de celle-ci. Le SBSTA voudra peut-être adopter des décisions ou le texte de conclusions relatives aux questions de fond au titre des points et sous-points pertinents de l'ordre du jour et, comme aux sessions précédentes, autoriser le Rapporteur, si celui-ci est élu, à achever le rapport, une fois la session terminée, en suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat ou, à défaut, confier cette tâche au Président. Le secrétariat fera tout son possible pour que le texte des conclusions soit disponible dans toutes les langues à la session mais encore faudra-t-il qu'il dispose de suffisamment de temps pour en assurer la traduction.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE SERA SAISI A SA SIXIEME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/1997/5	Ordre du jour provisoire annoté.
FCCC/SBSTA/1997/MISC.4	Cooperation with relevant international organizations: Structure and content of the Third Assessment Report by the IPCC. Comments by Parties.
FCCC/SBSTA/1997/INF.2	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.
FCCC/SB/1997/2	Répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA : note des Présidents.
FCCC/SB/1997/3	Mise au point et transfert de technologies : rapport intérimaire.
FCCC/SB/1997/4	Development and transfer of technologies: Update to progress report.
FCCC/SB/1997/5	Communications from Parties included in Annex I to the Convention.
FCCC/SB/1997/6	Communications from Parties included in Annex I to the Convention: Inventory and projection data.
FCCC/SB/1997/INF.2	Programme de travail concernant les méthodologies.
FCCC/TP/1997/1	Mise au point et transfert de technologies : conditions de transfert de technologie et de savoir-faire. Tendances et données de base concernant les flux financiers à destination des pays en développement.

Autres documents disponibles à la session

FCCC/SBSTA/1997/4	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa cinquième session, Bonn, 25-28 février 1997.
FCCC/SBSTA/1996/20	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa quatrième session, Genève, 16-18 décembre 1996.

- FCCC/SBI/1997/9 Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : activités entreprises par le secrétariat pour faciliter la fourniture d'une assistance financière et technique. Rapport intérimaire.
- FCCC/SBI/1997/10 Budget-programme de la Convention pour l'exercice biennal 1998-1999.
- FCCC/SBI/1997/13 Communications from Parties not included in Annex I to the Convention: Information on the submissions of initial national communications.
- FCCC/SB/1997/1 Rapport intérimaire sur la technologie et le transfert de technologie.
- FCCC/CP/1995/7 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995.
- FCCC/CP/1996/15 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996.
- A/AC.237/91/Add.1 Rapport du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques sur les travaux de sa onzième session tenue à New York du 6 au 17 février 1995.
- Deuxième partie : Recommandations à la Conférence des Parties et autres décisions et conclusions du Comité.

Annexe II

CALENDRIER DES TRAVAUX PROPOSE POUR LA SIXIEME SESSION
DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ¹

	Lundi 28 juillet	Mercredi 30 juillet	Mardi 5 août
10 heures-13 heures	Points 1, 2, 3 et 4	Points 7 et 8	
15 heures-18 heures	Points 5 et 6	Point 9	Point 10

¹Les réunions du SBSTA se tiendront parallèlement à celles des autres organes subsidiaires.